

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme BALLADUR Clarisse.

## Délibération n° 2020/127

### **OBJET : REGIE UBAYE SKI : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE GROUPE SKIEURS SAUZE BARCELONNETTE (GSSB).**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que le GSSB est un acteur majeur et historique de la Station du Sauze, qu'il est l'opérateur unique du chronométrage de toutes les compétitions se déroulant sur le domaine skiable du Sauze, qu'il a vocation à former des skieurs de compétition évoluant aux niveaux local, régional et national voire international ;

**CONSIDERANT** par ailleurs la nécessité de promouvoir et renforcer l'image sportive et d'excellence du domaine skiable du Sauze aux plans local, national, européen et mondial, par la diffusion la plus large possible et l'exposition du nom et du logo de la station de ski du Sauze ;

**CONSIDERANT** que le GSSB, par son rayonnement sportif, est en mesure de contribuer à cet objectif ;

**VU** la proposition de convention d'objectifs qui lui est soumise ;

**VU** l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 18 septembre 2020 ;

Sur proposition de la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser au GSSB, au titre de la saison d'hiver 2020/2021 et de la saison d'été 2021 (couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021) une subvention de fonctionnement d'un montant de **30 000 €** (trente mille euros) non soumis à la TVA.
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées seront inscrits à l'article 6574 Chap. 65 du budget 2021 de la Régie Ubaye Ski.
- **APPROUVE** la convention d'objectifs qui lui est présentée,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet **www.telerecours.fr**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

